

APPEL A PROJETS 2023

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. L'ISSPAM interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie au Sud les pays en développement (prioritairement au sein de l'espace francophone) et les pays du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE »

Dans le cadre de ses missions de diffusion, de transfert de connaissances, de savoirs et de compétences en Sciences de la Santé Publique au sein de la communauté scientifique et vers le grand public, l'ISSPAM propose de cofinancer l'organisation de manifestations scientifiques et de culture scientifique (colloques, écoles thématique, débats, actions vers des associations de patients, le monde socio-culturel ou le grand public, ...) portant sur des thématiques des sciences de la santé publique.

L'objectif de cet appel à projets est d'avoir un effet structurant sur le site, de développer sa visibilité et son attractivité.

Deux sessions sont organisées durant l'année. A titre indicatif, le montant maximum attribué par l'ISSPAM est de 1 500 €.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout personnel affilié à l'ISSPAM, membre du comité d'organisation de la manifestation scientifique.

Nature du projet

Les manifestations scientifiques doivent avoir comme thème principal les sciences de la santé publique. Elles pourront être développées à destination d'étudiants de master, de doctorants, de chercheurs, de patients, de citoyens.

Les manifestations scientifiques devront se dérouler sur le territoire de la Région Sud. Les événements virtuels ou hybrides sont également éligibles.

Dépenses éligibles

Un budget détaillé doit être joint à la demande. Il pourra être utilisé pour couvrir des frais de location d'équipements et de lieux pour l'organisation des manifestations scientifiques, de nourriture des participants, de frais de mission (déplacement, hébergement, repas), d'intervenants (conférenciers).

CO-FINANCEMENT

Des co-financements sont possibles, voire nécessaires. Les autres financeurs devront être indiqués, en indiquant les recettes acquises et celles sollicitées.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Lien avec les domaines prioritaires de l'ISSPAM
- Pertinence du thème de la manifestation scientifique vis-à-vis des sciences de la santé publique
- Objectifs visés de la manifestation scientifique
- Qualité scientifique du programme (thèmes traités, intervenants)
- Audience attendue
- Envergure nationale et/ou internationale
- Visibilité attendue pour l'ISSPAM
- Adéquation du budget à la demande

Une attention particulière sera portée aux manifestations scientifiques organisées en partenariat avec une ou plusieurs universités partenaires d'AMU dans le cadre de CIVIS.

Un comité scientifique, composé des membres de Bureau et du comité de Pilotage Formation et de Recherche, avec le soutien éventuel d'experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

CALENDRIER

Cet appel est composé de deux sessions :

- **Session 1** : La date limite de dépôt des demandes est le 05/02/2023 pour une manifestation prévue entre le 01/05/2023 et le 31/12/2023.
- **Session 2** : La date limite de dépôt des demandes est le 11/06/2023 pour une manifestation prévue entre le 01/11/2023 et le 30/06/2024.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-2021-institut-des-sciences-de-la-sante-publique-isspam>) et doit être complété et envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr.

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d'un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l'ISSPAM

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe d'utiliser le logo de l'ISSPAM (demande à effectuer en écrivant à isspam-contact@univ-amu.fr) et de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*Midex. Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille ». // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme". It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard trois mois après la date de fin du projet :

- Le programme final ;
- Un résumé grand public, si possible avec visuel, servant ensuite à la communication de l'ISSPAM ;
- Un rapport d'activité indiquant le nombre de participants, dont ceux étrangers, leur type (étudiants, chercheurs, monde socio-économique et culturel) ;
- Un rapport financier faisant ressortir l'utilisation du financement accordé par l'ISSPAM ;
- L'évaluation de la manifestation scientifique par les participants.